

MAIRIE DE TARTARAS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23.02.2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités territoriales modifié par la loi 2015.991 du 07.08.2015 article 84

Présents : Mrs Mmes : J. GABIAUD - S. DEVIDAL - C. PERONNEAU-LANDRY – H. DRID – V. DELETRAZ – F. BERNARDINI – C. COUPAT – C. BEAUJARD-LOPEZ – Y. CROCFER – C. ZEMMA - J. LAFAY - O. RANDEAU

Absents avec excuses : B. BRET – M. JACOMINO – G. JACMART

Date de convocation : 15.02.2021

Séance ouverte à 20 h

Secrétaire de séance : C. BEAUJARD-LOPEZ

Participait également à la réunion : Odile DEPLAUDE, attachée faisant fonction de secrétaire de mairie

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Chantal BEAUJARD-LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

2. Compte rendu du conseil municipal du 19.01.2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Saint-Etienne Métropole

Pacte de gouvernance

Monsieur le Maire expose que lors du conseil métropolitain du 5 octobre dernier, la mise en place d'un pacte de gouvernance a été actée comme le préconisait la nouvelle disposition du code général des collectivités territoriales.

Une proposition de pacte métropolitain a été transmise aux communes et a été validée lors de la Conférence des Maires du mardi 19 janvier 2021.

Cette proposition du pacte métropolitain doit être soumise à l'avis des conseils municipaux des communes avant la validation définitive au Conseil métropolitain du 25 mars prochain.

Après présentation, de ce pacte de gouvernance et discussion, le conseil municipal donne un avis favorable pour la validation de ce dernier.

Décision prise à l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et du service d'assainissement collectif et non collectif 2019

Monsieur le Maire rappelle que :

- la compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2011,
- le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal :

- prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif – exercice 2019 – de Saint-Etienne-Métropole. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

4. Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais (SIEMLY)

Travaux colonne eau rue St-Pierre-es-liens

Des travaux de renouvellement de la colonne d'eau rue St-Pierre-es-Liens et rue du Prieuré sont programmés par le Syndicat. Une première réunion a eu lieu le 16.02 pour faire le point sur la mise en route du chantier, ainsi que les modalités pratiques.

Saint-Etienne Métropole va profiter des travaux d'ouverture de chaussée pour vérifier la colonne d'assainissement suite au problème récurrent de mauvaises odeurs.

5. Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG)

Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf

Une réunion des délégués du Pays du Gier a eu lieu le 27 Janvier 2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour présentation de la démarche de la prochaine Convention Territoriale Globale. Yves CROCFER ayant participé à cette réunion nous a présenté une synthèse.

C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle devrait être remplacée en 2022, le contrat enfance jeunesse. Une réflexion doit être menée au niveau du SIPG pour délimiter le périmètre, et établir un diagnostic commun avant fin avril. La signature de la CTG devrait avoir lieu en juin 2022.

Convention entre le SIPG, le FC Tartaras et la mairie

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 43.2018 du conseil municipal du 14 Mai 2018, une convention avait été signée entre la mairie, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, et le Football Club Tartaras, pour mettre à disposition du relais petite enfance du SIPG pour leur temps collectif, la salle A. Baboin.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention.

Après lecture de cette dernière et discussion, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Décision prise à l'unanimité.

6. Finances

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, et dans la perspective du vote du budget en mars, une réflexion est menée pour une aide apportée aux différentes associations à travers les subventions annuelles. Ces subventions seront votées lors du prochain conseil municipal lors du vote du budget primitif.

7. Commission bâtiment

Projet climatisation locaux mairies

Une réflexion sera menée sur le type de matériel installé au sein des locaux de la mairie de façon à préserver ou diminuer l'impact carbone.

8. Commission voirie

Délaissé route des Bachasses

Une réflexion est menée sur le devenir du délaissé route des Bachasses. Des devis sont en cours avec Saint-Etienne Métropole.

9. Commission communication

Céline PERONNEAU-Landry informe le conseil de l'avancée de la mise en place du site internet.

10. Commission vie locale

CIVL : Contact est pris avec l'école pour la mise en place des élections des membres du CIVL.

11. Questions diverses

Rapport d'activité des services de l'Etat dans la Loire 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité des services de l'Etat dans la Loire.

Le conseil prend acte de la présentation de ce rapport.

Population légale au 1.01.2021

La population municipale est de : 877 habitants

La population comptée à part : 48 habitants

Soit une population totale de : 925 habitants au 1^{er} Janvier 2021.

Dénomination lotissement de la Forézienne

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le nom du lotissement réalisé par la Forézienne de promotion route de Murigneux, à savoir : « Au clos des vignes ».

De même, il y a lieu de dénommer la voie interne de ce lotissement.

Après discussion et délibération, le conseil pour des raisons de simplification, décide de nommer cette voie « Impasse du Clos des Vignes ».

Décision prise à l'unanimité.

Date élections régionales et départementales

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu :

- les Dimanche 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Le Maire

Jérôme GABIAUD



